

Tacite prennent indistinctement la Palestine pour la Judée, quoique la Palestine renfermât la Judée, la Samarie et la Galilée. La Judée, proprement dite, occupoit le midi de la Palestine, la Galilée le nord, et la Samarie le milieu. La Palestine fait aujourd'hui une partie de la Syrie en Turquie.

2°. La croisade, dont il sera souvent question dans cet ouvrage, étoit une ligue faite contre les infidèles et les hérétiques : on la nommoit ainsi, parce que ceux qui s'y engageoient portoient une croix sur leurs habits.

Les plus considérables de toutes les croisades sont celles qui ont été faites pour la délivrance de la Terre sainte. Il y en a eu six, de 1096 à 1270, époque de la mort de saint Louis, auteur et chef de la dernière. Ce sont ces croisades qui ont donné naissance à l'ordre de Malte, et à d'autres grands Ordres, moitié militaires et moitié religieux, que nous allons parcourir.

IIII.

ORDRE *des Templiers.*

Commencemens glorieux, et fin tragique.

Hugues des Payens, Geoffroy de St.-Aldemar et sept autres gentilshommes, tous français, font le voyage de la Terre sainte.

Arrivés à Jérusalem , vers 1118 , ils forment entr'eux , sous le nom de *Frères de Christ* , une société pour protéger les pèlerins , tenir les chemins libres et défendre la religion.

Afin de consacrer cette union , ils vont faire les trois vœux , de pauvreté , d'obéissance et de chasteté , entre les mains de Guarimond , patriarche de Jérusalem.

Puis le roi Baudouin II leur donne une maison proche du temple de Salomon , d'où leur est venu le nom de *Templiers* , ou chevaliers de la milice du Temple.

D'abord , ce fut la plus grande fidélité à leurs vœux , et surtout à celui de pauvreté ; car ils ne vivoient que d'aumônes , ce qui les faisoit appeler les *pauvres chevaliers du Temple* ; et pendant les premières années , ils ne reçurent personne dans leur société.

Mais cet état de choses ne dura pas.

En effet , touchés de leur zèle et de leurs vertus , le roi et les seigneurs leur donnent des biens qui les tirent de la mendicité ; et bientôt leur nombre s'augmente.

Alors ils demandent au saint Siège l'approbation de leur institut. C'étoit Honorius II qui gouvernoit l'Église : ce pape les renvoie à un concile qui se tenoit à Troie en Champagne , et où l'on

distinguoit entr'autres le célèbre abbé de Clairvaux, saint Bernard. Hugues des Payens et cinq de ses compagnons se rendent à cette assemblée : ils présentent aux pères des lettres qu'ils avoient du pape et du patriarche de Jérusalem, avec le titre de leur fondation, afin d'en obtenir une confirmation authentique.

Saint Bernard, chargé d'examiner les motifs de leur institution, déclare qu'il les a trouvés très-saints, et lit en même temps une règle qu'il a dressée pour eux, et où l'on voit que l'Ordre doit être composé, 1° de chevaliers pour commander; 2° de frères servans d'armes pour servir sous les chevaliers; 3° de chapelains pour le service de l'église; 4° de serviteurs domestiques pour l'intérieur de la maison.

D'après le rapport du saint abbé, le concile approuve, par un décret, l'institution et la règle, et ordonne en même temps que les Templiers prendront l'habit blanc.

Or, et c'est ici le lieu de le dire, cet habit, comme celui des autres religieux de ce temps, ne différoit de celui des laïques que par la couleur; il étoit long et traînant jusqu'à terre, avec une ceinture qui servoit à le relever lorsqu'on marchoit en campagne, et l'on y joignoit une espèce de chaperon ou capuce; car on ne connois-

soit pas encore l'usage des chapeaux : l'habit court n'étoit que pour les paysans et le petit peuple. Observons que les religieux ont conservé les anciennes modes, que les gens du monde n'ont cessé de changer.

Au retour de Hugues des Payens à Jérusalem, les Templiers renouvellent leurs vœux entre les mains d'Étienne, abbé de Saint-Jean de Chartres, patriarche de Jérusalem, qui leur donne la robe blanche, à laquelle le pape Eugène III ajoute, en 1246, une croix rouge, pour mieux désigner le vœu qu'ils faisoient d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la foi et de la religion chrétienne.

Après cela, l'Ordre prend un essor rapide.

Malgré la pauvreté dont les Templiers font profession, malgré l'austérité de leur règle, une foule de gentilshommes, attirés par le bruit de leurs vertus, viennent se joindre à eux; et bientôt les pauvres soldats de Jésus-Christ deviennent la terreur des infidèles. On disoit d'eux qu'ils avoient la douceur des agneaux, la patience des hermites, et le courage des lions : la vue seule de leur étendard faisoit trembler; c'étoit un fond blanc, rayé de larges bandes noires, symbole de mort.

Il n'y avoit guère plus de quarante ans que l'Ordre étoit établi quand les Templiers tinrent à

Jérusalem un chapitre général, où se trouvèrent jusqu'à trois cents gentilshommes et autant de frères servans, dont la plupart étoient français. Là, pour la première fois, ils nomment un grand-maitre, qui est Richard de Rilefort; et, par cette élection, ils s'exemptent de la juridiction et de l'obéissance du patriarche.

Ce grand-maitre, à peine nommé, se transporte à Saint-Jean-d'Acree, où il établit son siège et exerce ses nouveaux pouvoirs. De cette forte place, il continue ses expéditions contre les Sarrasins, et les occasions ne lui manquent pas de signaler sa valeur. C'étoit le grand Saladin qui, pour lors, faisoit tête aux chrétiens. Souvent Rilefort se mesure avec lui; souvent il est vainqueur, et notamment à Saint-Jean-d'Acree même, dont il le force à lever le siège. Mais enfin la fortune le trahit: à la fameuse journée de Tébériade, en 1187, il est battu et pris avec le roi Guy de Lusignan, et ce malheur entraîne la perte de Jérusalem.

Cependant les biens arrivoient de toutes parts; de tous les coins de l'Europe on faisoit de riches donations à l'Ordre: il devient donc possesseur de domaines immenses; et déjà l'on fait monter le nombre de ses maisons dans toute la chrétienté à neuf mille, et ses revenus à deux millions.

Mais on connoît l'effet des richesses.

Or, cet effet a lieu sur les Templiers ; et ce n'est pas , comme il arrive dans les grands corps , par un progrès lent et successif , c'est avec une rapidité qui effraie , et , pour ainsi dire , tout à coup. Jamais révolution de mœurs plus prompte et plus entière.

Ce qui étonne d'abord , c'est le passage presque soudain d'une humilité profonde et d'une grande austérité , à un orgueil excessif et à une licence effrénée. Quant au premier , on connoît ce mot de Richard Cœur-de-Lion , qui disoit que , voulant chasser les vices de sa cour , il avoit marié l'orgueil avec les Templiers. Quant à la licence , on connoît le proverbe , *boire comme un templier*.

Ce qui étonne ensuite , c'est une ambition démesurée qui jaillit comme subitement du sein d'un renoncement absolu. Pleins de leur force et de leur gloire , les Templiers ne veulent plus rien qui les domine : ils s'élèvent au dessus des rois , leur font la guerre , et pillent indifféremment infidèles et chrétiens.

Mais le plus déplorable , c'est qu'ils finissent par s'avilir jusqu'à la perfidie : les histoires sont aussi pleines de leurs trahisons que de leurs brigandages. Entre mille traits , celui-ci suffira.

En 1228 , l'empereur Frédéric II vient dans la

Terre sainte avec une puissante armée : son dessein étoit d'y rétablir les affaires des chrétiens : il s'ouvre à des Templiers, et leur communique ses plans. Que font ceux-ci ? Transportés d'ambition et de jalousie, ils s'en vont tout révéler à Mélédin, sultan d'Égypte, et lui indiquent en même temps les moyens de surprendre lui-même son ennemi. A la vérité le sultan, indigné de cette odieuse trahison, au lieu d'en profiter, en donne avis à Frédéric ; mais les perfides n'en obtiennent pas moins ce qu'ils desiroient, la retraite d'un prince triomphant dont la puissance et les succès leur faisoient ombrage. Peu leur importe que ce coup ruine les affaires des chrétiens dans le pays, pourvu qu'ils y assure leur indépendance. (1)

Il y a aussi des traits révoltans d'avarice de leur part que je pourrois citer ; mais on peut les lire dans l'histoire de France de Velli, tome 4, pag. 523, et tome 5, pag. 53.

Enfin, la Terre sainte étant entièrement conquise par les infidèles, cet Ordre dégénéré en sort, ainsi que tous les autres, et vient établir son siège en France. Le reste de son histoire est

(1) Voyez l'histoire de la Condamnation des Templiers par Dupuy, in-12, pag. 5 et 6.

connu. Avec de la modération, il eût pu se soutenir; mais le mal avoit pénétré jusqu'au fond; d'ailleurs, n'ayant plus d'ennemis à craindre, les Templiers n'avoient plus qu'à jouir; ils s'abandonnent donc sans réserve à toute espèce de jouissances, et étonnent l'Europe par leurs excès: ajoutez qu'ils en alarmoient déjà quelques souverains par une puissance énorme et une indiscrète affectation d'indépendance. Aussi leur perte est-elle bientôt jurée. Une coalition secrète et formidable se forme contr'eux: d'abord des murmures, ensuite des plaintes, enfin des accusations affreuses; et ces accusations habilement commentées, fortement exagérées, sont répandues avec soin. Peu à peu une opinion publique se forme, et, dès qu'elle est bien prononcée, l'orage éclate: les deux puissances temporelle et spirituelle attaquent l'Ordre de concert, et à l'instant l'Ordre est abattu. Ce fut le 22 mai de l'an 1312, dans le concile général de Vienne, en présence du pape Clément V et du roi Philippe le Bel, que fut prononcée la sentence de condamnation et d'extinction des Templiers. On sait les cruelles circonstances qui accompagnèrent cette grande chute: il y a dans ces circonstances quelque chose d'atroce qui révolte: mais voilà ce qui arrive quand le pouvoir suprême est poussé à bout; il devient

terrible et donne à la justice même un air de vengeance et de fureur.

Quoi qu'il en soit, l'Ordre fut réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, avec une partie de ses biens : Philippe le Bel ne retint que les deux tiers de son mobilier pour s'indemniser des dépenses du procès.

Voyez l'ordre du Christ, date de 1519.

La croix des Templiers est pag. 1, pl. 1^{re}, n^o 2.

NOTE.

Vers le milieu du dernier siècle, un baron de *Hund* enseigna en Allemagne que l'ordre des Francs-Maçons n'étoit qu'une association continuée de l'ordre des Templiers, destinée à en perpétuer l'existence, et que son but étoit de rétablir cette société. On fit circuler une liste de ses possessions, et le plus haut grade fut d'être reçu *templier* avec toutes les cérémonies de l'ancienne chevalerie; on reçut des docteurs en droit et en médecine *chevaliers de l'épée*.

Cette prétendue restauration de l'ordre des Templiers échauffa les esprits. On eut d'abord des sommes immenses, dont une partie étoit employée en dépenses d'ordre, et une autre très-considérable couloit dans une caisse générale, dont personne, excepté les premiers d'entre les frères, ne savoit l'emploi. On eut ensuite des thaumaturges, ou faiseurs de prodiges, tels qu'un Schroepfer, un Gassner, un Saint-Germain, un Mesmer,

un Cagliostro : ce fut un délire. Mais bientôt les jalousies, les haines, les intrigues s'en mêlèrent. De là, des divisions qui donnèrent naissance au système de *Zinnendorf*, à la *maçonnerie éclectique*, etc. ; et le système des *Templiers* fut abandonné, pour faire place à un ordre de la *chevalerie de la bienfaisance*. Voyez *de la Monarchie prussienne*, par Mirabeau, in-8°, tome 5, pag. 62 et suivantes.

1118.

ORDRE de *St.-Sauveur de Montréal*. (ESPAGNE.)

Ainsi nommé du lieu de son origine, et créé en 1118 par Alphonse I^{er}, roi d'Arragon, en mémoire de la prise des villes de Montréal, de Sarragosse et de Calatajud. Eteint avec son fondateur, après avoir rendu de grands services contre les Maures.

Sa marque étoit une croix anchrée de gueules, c'est-à-dire, rouge, sur un manteau blanc. P. I, pl. I^{re}, n° 3.
